

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2015

Excusées : Madame Marie-Claude BLAEVOET, procuration à Monsieur Gérard TALIETTI ; Madame Christine SGARD, procuration à Madame Laure KELLER ; Madame Isabelle GEHIN, procuration à Monsieur Philippe FRANTZ.

Secrétaire de séance : Madame Peggy LAPOIRIE

Approbation du CM du 01 Avril 2015 : Voté à l'unanimité

Délégations de Monsieur le Maire :

- Sports Environnement Services : 1404 €

DIA du 1^{er} Trimestre 2015 :

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner du premier trimestre 2015.

Déclaration concernant la revue à la baisse des charges de chauffage de Madame Marine THIRIAT :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir à la baisse les charges de chauffage demandées à Madame Marine THIRIAT, celles-ci ayant été estimées trop hautes par rapport à la consommation effective.

Monsieur le Maire propose que les charges demandées soient égales à 30 € au lieu de 50 €.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant le recrutement d'un contrat avenir :

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir pour un poste d'agent technique pour une durée de trois ans, une durée hebdomadaire de 35 h sur la base du SMIC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant le recrutement d'un contrat avenir :

Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir pour un poste de secrétaire administrative pour une durée de un an, une durée hebdomadaire de 28 h sur la base du SMIC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant la création d'un poste en contrat unique d'insertion :

Monsieur le Maire propose de créer un poste en CUI-CAE pour un poste de secrétaire administrative pour une durée de un an, une durée hebdomadaire de 28h sur la base du SMIC.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant l'avis du Conseil Municipal relatif à l'enquête publique concernant la demande présentée par la société VOSGES METHANISATION SAS :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'ouverture d'une enquête publique du 01 juin au 01 juillet 2015 inclus sur la demande présentée par la société VOSGES METHANISATION SAS, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter une unité de méthanisation à Raon aux Bois au lieudit Raon Basse, Route d'Arches, sur le site d'élevage de bovins du GAEC DE RAON BASSE.

L'article R.512-20 du code de l'environnement prévoit que le conseil municipal de la commune où l'installation projetée doit être implantée est appelée à donner son avis sur la demande d'autorisation dès l'ouverture de l'enquête.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant l'achat de parcelles boisées :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Anne Marie OUGIER souhaite vendre à la commune ses parcelles boisées cadastrées section B n°272 et 273 situées au lieudit « les Feignes Jérôme » d'une superficie respective de 1ha37a20ca et de 1ha75a80ca pour un montant total de 5000 €.

Les frais inhérents à cet achat restent à la charge de l'acquéreur soit à la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Monsieur le Maire précise qu'une ligne budgétaire est prévue à cet effet.

(Voté à l'unanimité)

Délibération concernant le retrait de la délibération 24/02-13/11 du 24/02/2015 résiliant la convention entre la commune et la Société de Chasse la Gélinothe ainsi que la subvention allouée à cette association dans la délibération 01/04-14/09 du 01/04/2015 :

Par cette délibération, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retirer la délibération 24/02-13/11 du 24/02/2015 et de résilier la convention entre la Commune et la Société de Chasse. Monsieur le Maire demande également à ce que soit supprimée de la délibération 01/04-14/09 du 01/04/2015 la ligne de subvention d'un montant de 2500 € à la Société de Chasse la Gélinothe.

(Voté à 14 voix pour, Gilbert MANGIN ne prend pas part au vote)

Délibération concernant le projet de rapport de la C2VRM relatif à la mutualisation entre intercommunalité et communes membres :

Afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux, le Président de l'EPCI à fiscalité propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services entre les services de l'EPCI et ceux des communes membres.

Ce rapport comporte un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet de schéma prévoit notamment l'impact prévisionnel de la mutualisation sur les effectifs de l'EPCI à fiscalité propre et des communes concernées et sur leurs dépenses de fonctionnement.

Le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Monsieur le Maire soumet pour avis au Conseil Municipal ce rapport.

(Voté à l'unanimité)

Questions diverses :

- Une visite guidée destinée aux élus du château d'eau, de la station de neutralisation et de tout le circuit technique de notre réseau d'eau potable aura lieu le 13 Juin au matin. Monsieur le Maire précise que d'autres visites réservées aux administrés seront mises en place en automne selon le nombre des demandes.
- Madame Aude VILLEMIN a donné son préavis pour l'appartement communal qu'elle occupe au 8 Rue du Tour du Village.
- Le tirage au sort des Jurés d'Assises aura lieu au siège de la Communauté de Communes le 20 Mai 2015, pour les communes de moins de 1300 habitants, sous la responsabilité du Maire de Raon aux Bois.
- La cloison séparative installée par les employés communaux à la bibliothèque est pratiquement terminée. Le travail effectué rapidement est également de qualité.
- L'ordre de service a été envoyé à l'entreprise Richard Toiture pour effectuer un état des lieux de la toiture de l'église ; cette société effectuera, entre autres, des recherches de fuites et de nettoyage.
- L'opération d'assainissement non collectif, pilotée par la communauté de communes, a pris du retard quant au commencement des travaux. Monsieur le Maire explique qu'un courrier d'information sera envoyé en ce sens à toutes les personnes ayant intégré l'opération.